

Informations de base	
1998/2112(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) L'efficacité énergétique dans la Communauté : stratégie pour l'utilisation rationnelle de l'énergie Subject 3.60 Politique de l'énergie	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENER Recherche, développement technologique et énergie		STOCKMANN Ulrich (PSE)
			23/06/1998
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AGRI Agriculture et développement rural		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	REGI Politique régionale		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/05/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0246 	Résumé
15/06/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/1999	Vote en commission		Résumé
23/02/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0086/1999	
10/03/1999	Débat en plénière		
11/03/1999	Fin de la procédure au Parlement		

21/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2112(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10080

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0086/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0005	23/02/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0194/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0192-0292	11/03/1999	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0246 		18/05/1998	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1143/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0176	09/09/1998	

L'efficacité énergétique dans la Communauté : stratégie pour l'utilisation rationnelle de l'énergie

1998/2112(COS) - 18/05/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présenter les premiers éléments d'une stratégie visant à relancer les efforts en faveur de l'efficacité énergétique. CONTENU: l'hypothèse sur laquelle se fonde la présente communication de la Commission européenne tient en ce que, si l'intensité énergétique a reculé lentement mais sûrement ces dernières années, il est essentiel de prendre les mesures pour améliorer sensiblement l'efficacité énergétique et faire en sorte qu'elle se traduise par une nette réduction de l'intensité énergétique. Selon la Commission, la stratégie envisagée devrait être axée sur la valorisation totale de l'important potentiel économique d'amélioration de l'efficacité énergétique qui existe dans l'Union européenne et dont on estime qu'il s'élève, d'ici 2010, à 18% de la consommation d'énergie de 1995. Le rôle des Etats membres et des pouvoirs régionaux sera fondamental à cet égard, dès lors qu'une grande partie des mesures relatives à l'efficacité énergétique se prennent au niveau national. Parallèlement à la stratégie communautaire, les Etats membres devront donc élaborer leurs propres stratégies nationales et il faudra veiller à fixer un objectif de réduction de l'intensité énergétique au niveau communautaire et national, de même que pour diverses activités sectorielles. Dans le présent document, la Commission: - présente le potentiel

d'amélioration du rendement énergétique d'ici 2010; - analyse la nature et le type d'obstacles rencontrés pour exploiter ce potentiel; - dresse l'inventaire des programmes et des mesures et analyse leur efficacité du point de vue des obstacles potentiels; - examine le fondement économique des programmes visant à éliminer les obstacles à l'efficacité énergétique; - propose des éléments de stratégie et des priorités pour valoriser le potentiel existant dans les limites du rôle dévolu à la Communauté et aux Etats membres et de leurs compétences respectives. La Commission estime que si le train de mesures qu'elle propose est mis en oeuvre de façon efficace et coordonnée, il aura une incidence mesurable sur la réduction de l'intensité énergétique dans la Communauté, supérieure à la tendance observée ces dernières années (-0,6%). A cet égard, une nouvelle diminution de 1% de l'intensité énergétique constituerait une réelle performance. En présentant cette communication, l'objectif poursuivi par la Commission est également de préparer le terrain pour l'adoption des politiques et des actions communes et coordonnées nécessaires à la lumière de l'accord de Kyoto sur la réduction des émissions de CO₂. Sur la base des réactions suscitées par ce document, la Commission entend élaborer un plan d'action pour l'efficacité énergétique.

L'efficacité énergétique dans la Communauté : stratégie pour l'utilisation rationnelle de l'énergie

1998/2112(COS) - 11/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ulrich STOCKMANN (PSE, D), le Parlement européen considère que l'actuelle amélioration de l'efficacité énergétique de 0,6% est loin de suffire à la réalisation des objectifs convenus à Kyoto et juge par conséquent indispensable d'atteindre, d'ici à l'an 2010, une amélioration annuelle moyenne de l'efficacité énergétique de 2,5% supplémentaires. Il se félicite de la communication de la Commission et invite les Etats membres à définir des objectifs d'orientation pour chaque type d'énergie et chaque secteur économique. La Commission est invitée à: - examiner, à partir de la fin de 2001, et tous les trois ans, les plans nationaux d'économie d'énergie afin de déterminer s'ils sont appropriés à la réalisation de l'objectif communautaire; - présenter des propositions concrètes relatives à un impôt énergétique européen; - mieux prendre en compte l'aspect de l'efficacité énergétique dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification des transports; - accorder la priorité, dans les procédures budgétaires futures, à la promotion de l'efficacité énergétique; - encourager des campagnes d'information nationales de sensibilisation des consommateurs; - élaborer un programme d'aide au secteur des sociétés de services énergétiques. Le Parlement demande que, dans le cadre des négociations sur l'Agenda 2000, les règlements des Fonds agricoles, structurels et de cohésion soient complétés par des directives de soutien prévoyant le renforcement de l'efficacité énergétique. Il propose à toutes les institutions communautaires d'élaborer des orientations tenant compte des nouvelles possibilités d'économie d'énergie, en vue de la passation des marchés dans le domaine de l'entretien, de la restauration des immeubles et des nouvelles constructions.